MAITRISE D'OUVRAGE

CILAOS
Représentée par M. SEVESTRE Yves
73 rue Aristide Briand - 44 400 REZE

Tél. : 02.40.84.33.32

Département de Loire-Atlantique

Commune de JANS

Route du Plessis

Lotissement "Le Hameau des Nenuphars"

Permis d'aménager

PA n° 044 076 17 C3001 délivré par arrêté municipal du 8 Janvier 2018

LOT n° 7

Adresse: 2, Impasse des Nénuphars
Cadastre: Section YC n° 365
Surface Arpentée: 434 m²
Surface de Plancher: 200 m²
Servitude particulière: OUI ☐ NON ☒

Réalisé le 02/02/2021
Mis à jour après travaux le : 25/01/2022
(MAJ des altitudes voirie)

PLANS DE SITUATION

Sans échelle

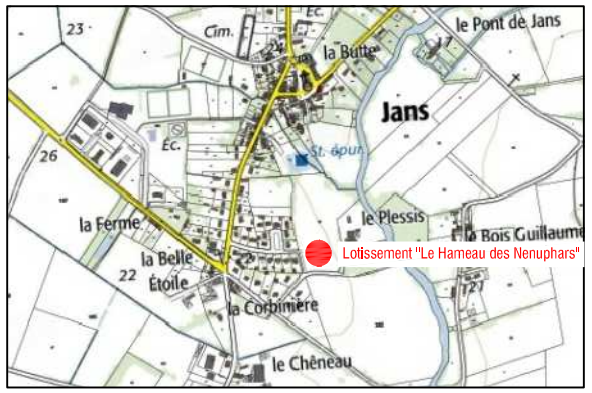

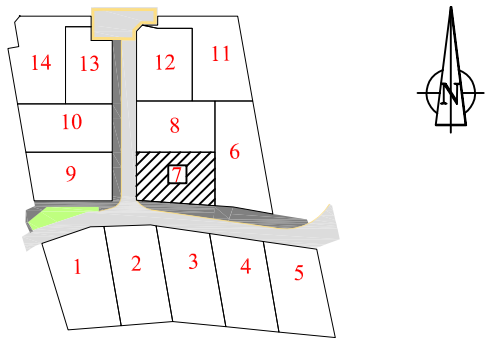

PLAN DE VENTE

BCG Géomètres Experts
Service Maitrise d'oeuvre

9 rue Thomas Edison - Bp : 14
44130 Blain

Tél : 02.40.79.02.70
blain@bcg-geometre-expert.fr

LOT n°7			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.28	1353499,77	6278906,09	23,97
DA.270	1353475,80	6278906,09	2,00
DA.27	1353473,80	6278906,09	15,80
DA.29	1353473,80	6278890,29	26,03
DA.24	1353499,77	6278888,47	17,63
DA.28	1353499,77	6278906,09	
Superficie : 434 m²			

Dossier B 7340

DÉFINITIF

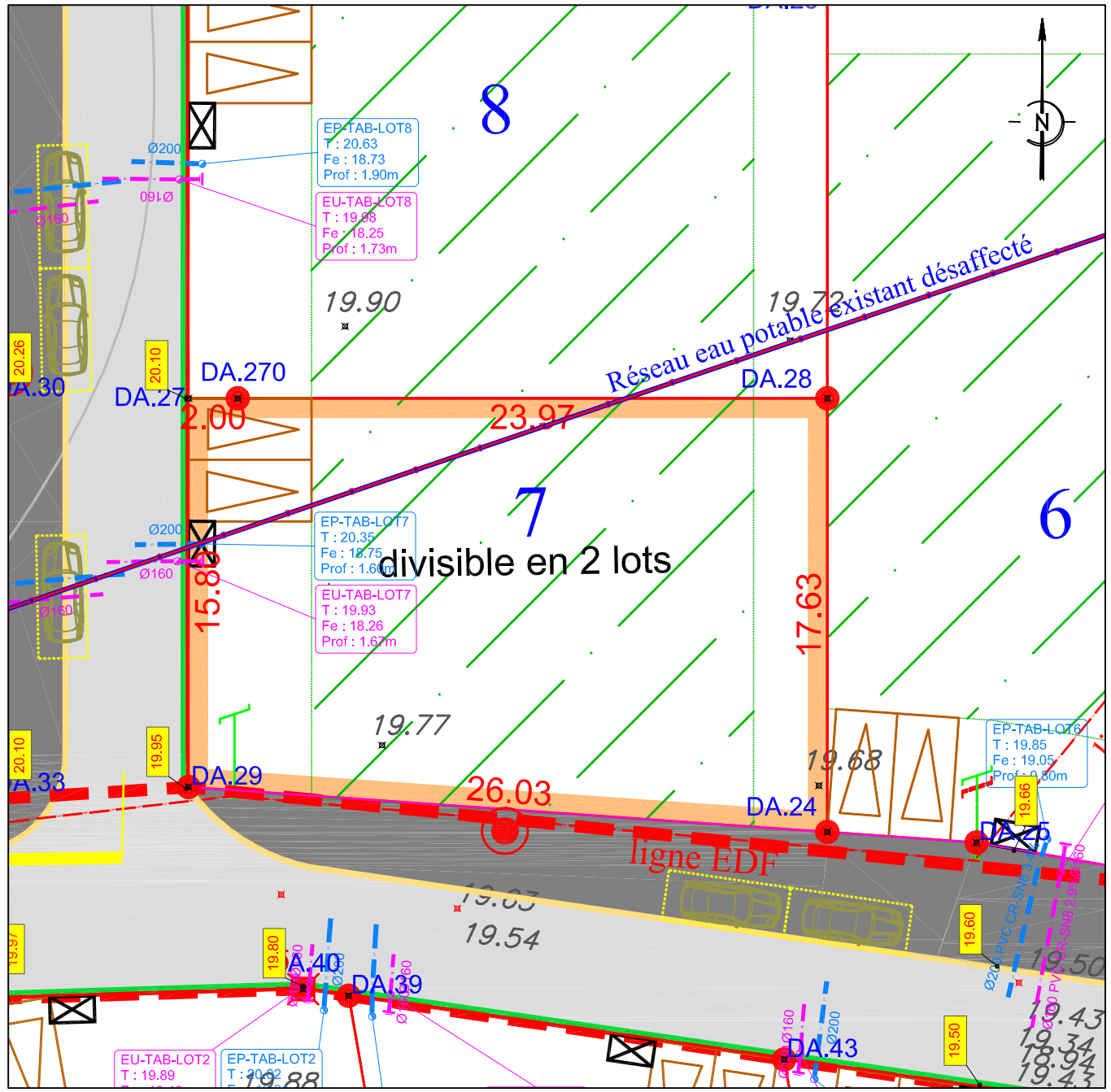

ECHELLE: 1/250

LEGENDE

- Espace vert
- Voirie en enrobé noir
- Trottoirs en enrobé noir
- Sentier pieton
- Stationnement (Marquage au sol uniquement) Marquage en résine blanche
- Marquage au sol en résine gravillonnée
- 11.00 m - Cote périmétrique des lots
- Zone constructible du volume principal
- Canalisation Eaux usées existante
- Réseau aérien ENEDIS existant
- Canalisation AEP Existante desaffectée
- Périmètre du Lot
- Périmètre du Lotissement
- Bornes de remembrement ou OGE
- Enclave non close 5m x 5m Emplacement conseillé
- Entrée de lot Emplacement imposé
- Accès et sortie de lot Interdit
- Végétation existante conservée
- 10.25 Cotes terrain naturel - AVANT TRAVAUX

Légende travaux:

- 19.70 Cote projet voirie
- Tabouret eaux usées
- Tabouret eaux pluviales
- EP-TAB-LOTX T : 20.36 Fe : 18.98 Prof : 1.38m — Informations Tabouret LOT X, T : Côte Tampon, Fe : Côte Fil d'Eau, Prof. : Profondeur
- Coffrets de branchement AEP, Télécom, élec.,
- Candélabre

NOTA:
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et le cahier des prescriptions
- L'emplacement des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif
- Les côtes fil d'eau des réseaux de branchement EU et EP sont issues du plan de récolement de l'entreprise VRD
- Les altitudes voiries sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés, elles sont issues du plan d'EXE de l'entreprise VRD
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toutes raisons d'ordre technique et/ou normative
- L'aménageur se réserve le droit, pour toutes raisons d'ordre technique, d'implanter les bornes EDF 400A sur les lots

Cabinet BCG
Agencede BLAIN
Dossier B 7340